

Asyl News

N° 1, mars 2019

OCA

**Refonte de
Jobs4refugees.ch**
page 14

Focus sur NA-BE

Hébergement selon NA-BE
pages 5-8

Informations spécifiques

**L'aide aux réfugiés dans le
collimateur**
page 9

Éditorial

Chère lectrice, cher lecteur,

Quand on accompagne de près la politique d'asile de notre canton comme je le fais depuis 16 ans, il est frappant de voir à quel point l'histoire se répète.



Jadis, les requérants déboutés vivant à l'aide d'urgence étaient logés à l'écart, près du col du Jaun ou au Brünig, dans des endroits coupés du monde en hiver. Puis on a créé un centre fournissant des prestations en nature, dont les occupants ne recevaient que des objets destinés à un usage quotidien, et non l'argent qui

leur aurait permis de les acquérir. Il m'a fallu me battre avec le canton, au nom de l'Église, à propos des «prestations» dont une mère a besoin pour un nouveau-né. C'était l'époque où les Églises parlaient de dignité humaine, en invitant à respecter celle des requérants d'asile déboutés.

Par la suite, les bénéficiaires de l'aide d'urgence ont été hébergés dans les centres «normaux». Ils n'ont plus reçu de prestations en nature, mais ont dû se contenter de plus faibles montants que les personnes encore en procédure. Cette réglementation vaut aujourd'hui encore.

Enfin, il est prévu d'héberger prochainement au centre de retour de Prêles tous les bénéficiaires de l'aide d'urgence, donc aussi les personnes que la Suisse ne peut pas renvoyer chez elles, faute d'accord de réadmission.

Tous les protagonistes avaient rapidement compris que les bénéficiaires de longue durée de l'aide d'urgence impossibles à renvoyer, dont certains séjournent en Suisse depuis des années, ne pourraient pas mener une existence digne en étant soumises à un tel régime. Les Églises ont régulièrement interpellé le canton à ce sujet, mais on nous a toujours répondu qu'il faut mettre en place une solution fédérale, et rien de concret n'a été entrepris à ce jour.

Expérience à l'appui, les personnes qui ne sont pas accueillies comme réfugiées et qu'il n'est pas possible de refouler ne vont pas forcément rentrer dans leur pays d'origine. Elles vivront chez nous pendant des années dans des situations extrêmement précaires, sans emploi ni perspectives. Or même ces personnes ont droit à une existence digne!

Je ne puis donc qu'espérer que le monde politique saura faire preuve d'ouverture, et qu'il recherchera des solutions visant à traiter de manière correcte et clairvoyante ces personnes vivant en marge de notre société!

Pia Grossholz-Fahrni,
Présidente de la commission de surveillance

Aperçu

Nouveautés de l'OCA	3
Focus sur NA-BE	5
Hébergement selon NA-BE	
Obstacles élevés au transfert d'un centre d'hébergement collectif	6
Asile en Suisse	
L'aide aux réfugiés dans le collimateur	9
Hébergement conforme aux droits humains, avec potentiel d'amélioration	10
La Suisse et Dublin – un bilan après dix ans	11
International	
Salvini et les réfugiés	12
Statistique	
Chiffres en baisse, obstacles en hausse	13
Travail & Formation	
Jobs4refugees.ch: le site fait peau neuve et élargit son offre	14
Modèle graduel «Teillohnplus» aux Grisons	16
Procédure d'annonce à la place du régime d'autorisation	17
Nouveau service spécialisé de l'intégration à Bienne	17
Conseil en vue du retour	
Rapport d'activité 2018	18
Transfert de connaissances	
Accord de paix entre l'Erythrée et l'Éthiopie – la fin de l'exode?	20
Brèves infos	22

Impressum

Rédaction Lisa Schädel **Layout** Source Associates AG
Traduction Sylvain Bauhofer **Impression** Druckerei Läderach
Contact KKF-OCA, Effingerstrasse 55, 3008 Berne

Nouveautés de l'OCA

Commission de surveillance de l'OCA

Au revoir, Pia!

À la fin du mois de mars, Pia Grossholz-Fahrni transmettra à son successeur ses dossiers liés au conseil synodal. Le département ŒTN-Migration (Œcumenisme, Terre-Nouvelle, Migration) –



avec les tâches liées à la commission de surveillance de l'OCA – sera repris par Ueli Burkhalter. Au cours des 16 dernières années, l'OCA a pu compter sur le vaste savoir et

l'engagement infatigable de Pia Grossholz-Fahrni, sa présidente.

Nous te remercions du fond du cœur, Pia, de t'être autant engagée pour les personnes vivant en marge de notre société ainsi que pour un véritable dialogue, sur les questions d'asile, entre les Églises nationales et les services étatiques. Nous te savons également gré, Pia, de l'estime que tu nous as toujours témoignée. Tu vas beaucoup nous manquer. Nous te présentons nos meilleurs vœux, en espérant que nos chemins se recroiseront un jour ou l'autre.

Bienvenue, Ueli!

Le 1^{er} avril Ueli Burkhalter, nouvellement élu conseiller synodal, reprendra la



conduite du département ŒTN-Migration des Églises réformées Berne-Jura-Soleure. Dans cette fonction, il siègera aussi à la commission de surveillance de l'OCA.

Nous sommes convaincus qu'avec sa longue expérience de pasteur et comme représentant de la Fraction du Centre, Ueli Burkhalter saura poursuivre le dialogue et jeter des ponts entre les Églises nationales et les services étatiques, sur les questions politiquement brisantes liées aux réfugiés et à l'asile. Nous tenons à te féliciter, Ueli, pour ton élection au conseil synodal, en nous réjouissant de la collaboration à venir.

Prestations

Aide-mémoire «Embaucher des réfugiés»

Depuis le début de 2019, les personnes admises à titre provisoire et les réfugiés reconnus n'ont plus besoin d'autorisation pour exercer une activité lucrative. Il suffit désormais d'annoncer la future activité lucrative: les délais d'attente et les émoluments à payer appartiennent au passé. L'OCA a donc publié pour les employeurs le prospectus «Embaucher des réfugiés – informations destinées aux entreprises». Ce document explique brièvement tout ce qu'il faut savoir pour recruter des personnes relevant du domaine de l'asile et des réfugiés, et indique les adresses utiles pour obtenir des compléments d'information.

 www.jobs4refugees.ch/aide-memoire

Refonte de jobs4refugees.ch

Le site Internet de jobs4refugees.ch a fait peau neuve à la mi-février. Le logo et le graphisme du projet ont changé et la plateforme s'articule désormais en quatre rubriques. Les employeurs en

quête d'informations pour l'embauche de personnes réfugiées restent toutefois son principal groupe-cible. Les employeurs peuvent solliciter des conseils personnalisés, et peuvent réserver des séances d'information sur mesure pour leur entreprise ou pour plusieurs entreprises de la région. Les employeurs ont par ailleurs la possibilité de publier automatiquement leurs offres d'emploi dans la base de données de jobs4refugees.ch (bourse aux jobs) et d'en accroître ainsi l'impact. Ils peuvent enfin – comme jusqu'ici en fait – directement signaler leurs postes vacants à jobs4refugees.ch, qui recherchera des personnes correspondantes en vue d'un placement direct.

 www.jobs4refugees.ch

Mon engagement pour les personnes réfugiées

Les bénévoles sont souvent confrontés à d'épineuses questions concernant la fuite et l'asile. L'offre «Mon engagement pour les personnes réfugiées» propose des formations continues sur mesure, dans plusieurs domaines: les modules thématiques peuvent être combiné au gré des besoins (la procédure d'asile, les décisions négatives, les compétences transculturelles, etc.), lors de deux manifestations de 2 à 3 heures chacune. L'offre est gratuite pour les institutions étatiques ou ecclésiastiques, une participation aux frais de 50 francs étant perçue dans les autres cas.

 www.kkf-oca.ch/mon-engagement

Séances d'information «Travail et formation»

Cette année aussi, l'OCA organise avec les services centraux des centres d'orientation professionnelle (centres OP) des séances d'information destinées aux personnes admises à titre provisoire et aux réfugiés reconnus, sur le thème «travail et formation en Suisse». Les participants y recevront des informations de base sur le processus d'intégration, sur leurs chances d'accéder au marché du travail ainsi que sur les conditions à remplir à cet effet. Une présentation axée sur la pratique des offres d'intégration subventionnées par le canton, ainsi que du système helvétique d'éducation et de formation est également prévue.

Les séances d'information auront lieu l'après-midi de 14h00 à 17h00, à l'OP de Berne-Mittelland. Il n'est pas nécessaire d'avoir des connaissances d'allemand pour y participer. Des interprètes communautaires assureront la traduction dans les langues suivantes:

- 1^{er} avril 2019: farsi/dari et somali
- 9 avril 2019: arabe et kurde
- 11 avril 2019: tigrinya et tamoul

 www.kkf-oca.ch/travail-formation

Séance d'information en français

Le 28 mars, l'OCA organise à Bienne une séance d'information consacrée à la procédure d'asile et aux différentes catégories de séjour. Le cours, donné en français, s'adresse aux professionnels du domaine de l'asile et des réfugiés, ainsi qu'à toute personne intéressée.

 www.kkf-oca.ch/bienne

AsylNews

Enquête de satisfaction sur AsylNews – merci pour les compliments!

Nous avons réalisé en novembre/décembre 2018 une enquête auprès de l'ensemble des abonnés de AsylNews. Nous voulions savoir si les thèmes abordés sont proches de notre lectorat, à quelle fréquence AsylNews est lu, ce que nous pourrions améliorer, etc. Presque 200 personnes ont répondu au questionnaire, ce qui est très réjouissant. Du plus, les réactions sont presque toutes positives. AsylNews plaît ou plaît beaucoup à plus de 97% des enquêtés, et plus de 70% en lisent 3 ou 4 éditions par an. Nous sommes également ravis de voir que nos articles sont perçus comme proches du quotidien (professionnel) de notre lectorat: seuls 10% des participants les jugent (plutôt) éloignés de leur quotidien. En ce qui concerne les thèmes abordés, les articles les plus lus d'AsylNews sont ceux consacrés à l'asile dans le canton de Berne et en Suisse. Bien des sujets passionnants nous ont encore été suggérés, et nous allons certainement en aborder quelques-uns dans un prochain numéro d'AsylNews. Nous tenons à remercier chaleureusement tous nos abonnés ayant pris le temps et la peine de participer à cette enquête. Nous espérons naturellement rester une source d'information appréciée, et vos réactions spontanées sont en tout temps les bienvenues.


Activités de formation

Cours Horizonte

Il reste encore quelques places libres pour le cours Horizonte 19/3 (cours en allemand):

**Verletzlichkeit und Asyl –
Definitionen, Rechtsschutz, Aufnahme-
bedingungen (19/2)**


C'est avec plaisir que nous recevons votre inscription.

 19/2: Jeudi 25 avril, 13h00 - 17h00
Kirchgemeinde Paulus, Berne
www.kkf-oca.ch/horizonte

Inscription au moyen du formulaire en ligne
ou via info@kkf-oca.ch
Renseignements: Daphna Paz,
031 385 18 08, daphna.paz@kkf-oca.ch

Prochain cours «Fundamente» pour les bénévoles

Le prochain cours de base destiné aux bénévoles engagés dans le domaine de l'asile aura lieu les 24 et 25 mai 2019. Le cours aura lieu en allemand. Il s'agit d'une introduction aux conditions-cadres et aux bases juridiques régissant le séjour des personnes réfugiées en Suisse, soit dans le canton de Berne. Outre un tour d'horizon du droit applicable, les développements actuels y seront analysés et discutés (par ex. restructuration du domaine de l'asile et NA-BE). L'atelier offrira de nombreuses occasions de poser des questions et de s'entretenir avec d'autres bénévoles. Comme les modules sont complémentaires, il est indiqué de les suivre tous.

 Fundamente 2/19: Vendredi 24 et samedi 25 mai à Berne
Programme et inscriptions:
www.kkf-oca.ch/fundamente
Renseignements: Daphna Paz,
daphna.paz@kkf-oca.ch, 031 385 18 08

Focus sur NA-BE

Hébergement selon NA-BE

A l'avenir, le transfert hors des structures d'hébergement collectives sera subordonné au respect de critères d'intégration. Les pages qui suivent portent un regard critique sur ces changements, et sur d'autres encore touchant à l'hébergement.

Teneur, nouveautés et impact du projet NA-BE

Le projet Restructuration du domaine de l'asile et des réfugiés dans le canton de Berne (NA-BE) transformera de manière significative ce secteur à compter du 1^{er} juillet 2020. Dorénavant, cinq partenaires régionaux au maximum assumeront l'entière responsabilité opérationnelle de l'hébergement, de l'aide sociale et de l'intégration des requérants d'asile, des personnes admises provisoirement et des réfugiés reconnus (voir AsylNews 4/18). L'appel d'offres public pour ces partenaires régionaux a pris fin à la mi-janvier, et la décision tombera à la fin du mois d'avril.

Dans le présent numéro d'AsylNews comme dans les suivants, nous examinerons de près le projet NA-BE. Qu'est-ce qui va changer pour les personnes réfugiées dans le canton de Berne? Qui seront les gagnants et les perdants du nouveau système? NA-BE prend-il dûment en compte les besoins des personnes concernées?

Qu'est-ce qui va changer pour les personnes réfugiées dans le canton de Berne? Qui seront les gagnants et les perdants du nouveau système?

Il est vrai que pour connaître l'impact concret, au quotidien, des nouvelles dispositions, il faudra attendre la mise en œuvre du projet NA-BE – notamment parce que les partenaires régionaux disposeront d'une certaine marge de manœuvre dans bien des domaines. En outre, il reste à préciser par voie

d'ordonnance divers articles de loi. Pourtant, la «planification détaillée» de NA-BE ainsi que l'«appel d'offres public: recherche de partenaires régionaux dans le domaine de l'asile et des réfugiés» donnent déjà une idée des changements à venir. Nous allons donc les examiner de plus près dans notre Focus 2019.

Dans le présent numéro, nous jetons un coup d'œil au domaine de l'hébergement, tandis que les deux prochains numéros seront consacrés à l'intégration et à l'aide sociale. Nous visons d'une part à donner un aperçu des nouveautés du projet NA-BE, et d'autre part à discuter de leurs conséquences possibles pour les personnes concernées. Qui va passer entre les mailles du modèle axé sur une intégration professionnelle rapide, et qui seront les gagnants? Et comment s'assurer que cette réglementation soit mise en œuvre dans le respect des droits fondamentaux et sans bafouer la dignité humaine des personnes concernées?

Obstacles élevés au transfert d'un centre d'hébergement collectif

Les cantons recevront moins de requérants d'asile dès mars 2019, en raison de la restructuration du domaine de l'asile au niveau fédéral. Autrement dit, les structures d'asile du canton de Berne accueilleront davantage de personnes admises provisoirement (AP) et de réfugiés reconnus, et moins de requérants d'asile qu'aujourd'hui. Les personnes attribuées au canton seront ensuite directement confiées à un des partenaires régionaux. Comme jusqu'ici, la répartition se fera selon le principe du tournus et en fonction des capacités inutilisées des partenaires, l'hébergement restant géré selon le principe des deux phases. Autrement dit, tous les requérants d'asile, les réfugiés reconnus et les AP seront d'abord logés dans un centre d'hébergement collectif (1^{re} phase), puis dans des logements privés (2^e phase). Mais contrairement à aujourd'hui – et il s'agit d'une des principales nouveautés de NA-BE –, le passage en deuxième phase sera lié à des critères d'intégration spécifiques, comme le niveau de langue et l'activité lucrative, ou le fait de suivre une formation. Autre nouveauté, les personnes de langue maternelle française seront autant que possible hébergées dans la partie francophone du canton de Berne.

Passage en phase 2 lié à des critères d'intégration

A l'avenir, un transfert de requérants d'asile et de personnes admises provisoirement ne pourra intervenir que si la personne (ou un membre de la communauté familiale) a atteint un niveau linguistique d'au moins A1 et a entamé une activité lucrative ou une formation. Quant aux réfugiés reconnus, ils ont beau avoir le libre choix de leur logement, rien n'oblige les services sociaux à les soutenir dans leurs recherches, tant qu'ils ne respectent pas les critères précités. Autrement dit, la

Contrairement à aujourd'hui, le passage en deuxième phase sera lié à des critères d'intégration spécifiques.

situation de toutes ces personnes va se dégrader. Selon l'OCA, les nouvelles dispositions soulèvent de nombreuses questions, voire des problèmes que nous décrivons ci-après:

(1) «Survie du plus apte»

À l'avenir, l'indemnisation des prestations accordée par le canton à ses partenaires dépendra à hauteur de 60% du respect de critères de performance fixés dans le domaine de l'intégration. Économiquement parlant, les partenaires auront donc tout intérêt à encourager surtout les personnes susceptibles de s'intégrer rapidement dans le marché du travail (AsylNews 2/19 reviendra sur ce problème). Aux yeux de l'OCA, le projet NA-BE risque de trop mettre l'accent sur l'intégration professionnelle et l'encouragement des individus aptes à atteindre

très rapidement les objectifs fixés. Autrement dit, les personnes plus âgées ou atteintes dans leur santé, peu instruites ou ayant des obligations familiales, risquent de faire les frais d'un modèle axé sur une intégration professionnelle rapide – et donc de devoir rester pendant des années dans un centre d'hébergement collectif.

(2) Transfert des familles avec enfants

Selon la planification détaillée de NA-BE, le transfert en logement individuel ne saurait dépendre du respect des critères d'intégration susmentionnés, ni pour les familles ayant des enfants en âge scolaire, ni pour les personnes particulièrement vulnérables. Or à la différence de la planification détaillée et même de l'appel d'offres pour les partenaires régionaux, le projet publié récemment de loi sur l'aide sociale dans le domaine de l'asile et des réfugiés s'en tient à propos de cette dérogation à une formulation potestative (art. 35, al. 2). Autrement dit, les partenaires pourraient décider librement soit de garder durablement une famille ou une personne particulièrement vulnérable dans le centre d'hébergement collectif, soit de leur

Un certain nombre de personnes risquent de faire les frais d'un modèle axé sur une intégration professionnelle rapide.

chercher un logement individuel. L'OCA juge indispensable d'héberger systématiquement et au plus vite en appartement tant les familles avec enfants que les personnes particulièrement vulnérables, et de préciser ce point dans l'ordonnance correspondante.

(3) Exigences du marché du travail

Expérience à l'appui, un niveau linguistique A1 ne suffit pas toujours pour trouver du travail, ni d'ailleurs pour commencer une formation. Une grande partie des cours d'intégration prévoient comme exigence minimale le niveau A2, et en règle générale les primo-demandeurs d'emploi ne sont embauchés qu'à partir d'A2. Il est donc essentiel aux yeux de l'OCA de promouvoir les personnes dont l'intégration professionnelle est visée au moins jusqu'au niveau B1, pour leur offrir des chances réelles sur le marché du travail.

Problèmes de définition non résolus

(1) Définition des personnes particulièrement vulnérables

Les familles avec enfants en âge de scolarité et les personnes particulièrement vulnérables peuvent être placées en dehors des centres collectifs, même lorsqu'elles ne remplissent pas les critères d'intégration en vigueur. D'où logiquement la question de savoir qui peut être considéré comme particulièrement vulnérable. Le canton a l'intention de préciser par voie d'ordonnance les critères en la matière. Bien qu'ils ne soient pas connus, tout indique qu'ils seront formulés de façon à n'englober qu'un petit groupe de personnes. Or des études actuelles montrent qu'entre 30 et 60% des personnes

ayant fui souffrent du syndrome de stress posttraumatique. Le cas échéant, l'intégration dans le marché du travail ainsi que l'apprentissage d'une langue s'avèrent souvent ardues et exigent énormément de temps et de patience. La catégorie des personnes particulièrement vulnérables va-t-elle englober cet important groupe de personnes? Et qu'en est-il des personnes qui, même sans souffrir de traumatisme, ne parviennent pas à remplir les critères nécessaires? Expérience à l'appui, une personne plutôt âgée et peu familière de la formation, ne sachant ni lire ni écrire (ou alphabétisée dans un autre système d'écriture), aura beaucoup de mal à atteindre en temps utile un niveau de langue A1 – en dépit de sa meilleure volonté et d'une motivation sincère. On ignore encore dans quelle mesure les personnes n'étant pas parvenues, dans le délai de trois ans après leur entrée en Suisse, au niveau A1 exigé seront encore encouragées ou non dans leur apprentissage linguistique.

(2) Définition du niveau linguistique

Une question fondamentale se pose à propos du niveau de langue A1. La planification détaillée de NA-BE prévoit que les personnes ayant reçu une décision d'admission provisoire restent dans les centres collectifs «jusqu'à ce qu'elles aient acquis le niveau de langue A1». D'où inévitablement la question de savoir qui procède à l'évaluation du niveau linguistique. Laissera-t-on ce soin aux partenaires régionaux? Existe-t-il des certifications uniformes, et si oui lesquelles? Qui assumera les coûts de ces certifications? Et est-il judicieux d'exiger le niveau A1 tant à l'oral qu'à l'écrit? Comme la preuve du niveau de langue aura des conséquences majeures pour les individus évalués, il est indispensable selon l'OCA que tous les partenaires utilisent un système professionnel de certification linguistique, et le même dans tout le canton, de façon à garantir partout une égalité

Il est indispensable que tous les partenaires utilisent un système professionnel de certification linguistique de façon à garantir partout l'égalité de traitement.

de traitement. Par ailleurs, il serait souhaitable à nos yeux de s'en tenir aux connaissances linguistiques à l'oral, sachant que l'apprentissage de la langue écrite est complexe pour de nombreuses personnes à faible niveau d'instruction.

Soutien pour la recherche d'un logement

Si une personne satisfait aux critères d'intégration en vigueur, il incombe aux partenaires de la soutenir dans ses recherches de logement – mais uniquement dans la région leur ayant été attribuée. Cette restriction devient problématique pour les personnes ayant trouvé un emploi dans une autre région, et dont on ne peut attendre qu'elles effectuent les déplacements jusqu'à leur lieu de travail. L'OCA verrait d'un bon œil que des solutions non bureaucratiques soient trouvées ici entre les divers partenaires.

Langue maternelle française

Le projet NA-BE innove dans le domaine de l'hébergement en tenant compte, le cas échéant, de la langue maternelle française des personnes relevant du domaine de l'asile. Pour autant que les capacités des centres d'hébergement collectif le permettent, les personnes francophones seront en principe attribuées à l'avenir à la région Jura bernois/Seeland. L'OCA se félicite de cette nouveauté. Des études ont en effet montré que les requérants d'asile placés dans une région dont ils parlent la langue ont de bien meilleures chances sur le marché du travail. Au bout de deux ans, les perspectives d'activité professionnelle sont 20% plus élevées quand on est locuteur natif de la langue du pays d'accueil (voir article de Daniel Auer sur la roulette linguistique). Cette pratique unique en Suisse, qui consiste à prendre en compte les connaissances linguistiques – les efforts entrepris dans ce sens restant timides au niveau fédéral (voir AsylNews 4/18), et les deux autres cantons bilingues ne possédant pas à notre connaissance de réglementation comparable –, s'annonce comme une solution «win-win» à tous points de vue. Les effets positifs pour les nouveaux venus sont manifestes: il est indiscutablement plus simple et plus rapide de s'intégrer socialement ou professionnellement dans une région dont on parle déjà la langue. Des retombées positives sont également à prévoir pour le canton et la société, du fait de l'intégration plus rapide des personnes récemment arrivées.

Absence de concept d'exploitation des centres collectifs

Dans le cadre de leur mandat global, les partenaires régionaux doivent notamment exploiter les centres d'hébergement collectifs destinés aux requérants pendant la procédure d'asile, aux bénéficiaires de l'admission provisoire n'ayant pas encore atteint leurs objectifs d'intégration, ainsi qu'aux réfugiés. Il leur incombe de veiller au bon fonctionnement des centres collectifs, et d'assumer les tâches d'encadrement nécessaires. Selon l'OCA, le législateur a laissé passer la chance de formuler des règles spécifiques pour certains groupes-cibles. Il manque ainsi un concept global d'exploitation renfermant les bases pertinentes pour les différents partenaires régionaux, avec les prescriptions à respecter en matière d'hébergement. En particulier, il serait souhaitable de prévoir des règles contraignantes sur les thèmes spécifiques aux femmes, ainsi qu'en réponse aux besoins de certains groupes-cibles (par ex. personnes vulnérables). Il n'est pas acceptable que les partenaires régionaux disposent de pouvoirs discrétionnaires sur des questions aussi essentielles.

NA-BE et Madame B.

Le service des bilans d'intégration a accompagné sur le chemin de l'intégration sociale et professionnelle, pendant des années, les personnes admises provisoirement. Les expériences de nos conseillères montrent à quel point il s'agit d'un processus difficile, où les choses avancent très lentement parfois. La trajectoire de Madame B. est représentative de nombreux destins et illustre les effets que le système d'incitations et de sanctions préconisé par le projet NA-BE pourrait avoir sur certaines personnes.

Madame B., arrivée seule en Suisse à près de 45 ans, a reçu un peu moins de deux ans plus tard le permis F. Elle a grandi dans une région très reculée de Érythrée, dans une famille de paysans où elle aidait dans l'exploitation familiale. Elle n'y a fréquenté l'école élémentaire que pendant deux ans, soit trop peu pour acquérir de solides notions de lecture et d'écriture. Et encore les maigres connaissances de Madame B. portaient sur l'alphabet ghèze, guère utile en Suisse. Elle n'a suivi aucune formation. Après quatre ans de séjour en Suisse et plusieurs cours d'alphabétisation, elle suivait encore, lors de son bilan d'intégration, un cours de post-alphabétisation. Elle était donc encore éloignée du niveau A1 qui, selon la responsable du cours, exigerait d'elle encore deux ou trois ans d'efforts. Madame B. a été éprouvée par sa fuite, sa santé psychique n'est pas bonne et suite à une opération, elle ressent des douleurs aux jambes et au dos. Ses maux l'ont même contrainte à interrompre un programme d'occupation. L'intégration dans le marché du travail – soit l'objectif déclaré de Madame B. – était donc une vraie gageure en raison de ses lacunes d'allemand, de ses qualifications manquantes et de ses atteintes à la santé, et, donc le bilan n'intégration n'en a pas fait une priorité. Après son transfert du centre collectif, Madame B. a vécu plusieurs mois très éprouvants en colocation. Sensible au bruit et aux odeurs, elle a souffert de nausées et de violents maux de tête. Ses souffrances psychiques se sont fortement réduites dès le moment où un studio a été mis à sa disposition.

À supposer que Madame B. soit arrivée en Suisse après la restructuration annoncée dans la planification détaillée, tout indique qu'il lui aurait fallu passer les sept années où les personnes admises provisoirement relèvent de l'aide sociale du canton dans un hébergement collectif. Car une telle personne a besoin de longues années – dans le meilleur des cas – pour atteindre le niveau A1, et jusque-là ses chances d'insertion dans le marché primaire de l'emploi sont quasiment nulles. Or un séjour prolongé dans un centre collectif peut avoir des effets désastreux sur la santé (psychique) d'une personne comme Madame B., déjà très malheureuse en colocation.

L'histoire de Madame B. montre qu'il est extrêmement difficile pour de nombreuses personnes relevant du domaine de l'asile et des réfugiés de remplir les conditions prévues par NA-BE pour un transfert dans un logement individuel ou dans une chambre. Expérience à l'appui, la raison n'est pas due dans de nombreux cas à une motivation insuffisante, à l'absence de volonté d'intégration voire à la paresse. Le manque d'instruction, un âge avancé, des problèmes psychiques, les événements traumatisants vécus ou les inquiétudes pour les proches restés au pays, ne sont que quelques-unes des raisons qui – a fortiori en cas de cumul – peuvent empêcher une personne d'atteindre les objectifs lui ayant été assignés.

Asile en Suisse

L'aide aux réfugiés dans le collimateur

Ces derniers mois, les condamnations prononcées pour aide à l'entrée ou au séjour irréguliers en Suisse ont fait grand bruit. Car les motifs de prêter assistance jouent un rôle très secondaire dans la loi actuelle. Une initiative parlementaire vise à changer les choses.

«Est puni d'une peine privative de liberté d'un an au plus ou d'une peine pécuniaire quiconque, en Suisse ou à l'étranger, facilite l'entrée, la sortie ou le séjour illégal d'un étranger ou participe à des préparatifs dans ce but» (art. 116 LEI). Cet article de la loi sur les étrangers et l'intégration a échauffé les esprits ces derniers mois. En décembre dernier, le Tribunal de district de Brigue a condamné Anni Lanz, militante bâloise des droits humains, à une amende pour avoir tenté d'aider un Afghan à entrer illégalement en Suisse. Outre une amende de 800 francs, il lui faudra payer 1400 francs de frais de procédure. Elle n'est

En 2017, 1 175 personnes ont dû répondre d'infraction à l'art. 116 LEI, parmi elles. Dont Mme Anni Lanz.

d'ailleurs pas seule à devoir répondre d'infraction à l'art. 116 LEI: 1175 personnes avaient été dans ce cas en 2017 en Suisse. À commencer par Norbert Valley, pasteur de l'Église évangélique libre francophone de Morat. Il a été reconnu coupable d'avoir donné à un Togolais la clé de son église, afin qu'il puisse y dormir parfois. En l'occurrence, les personnes migrantes avaient besoin d'aide pour de nombreuses raisons: certaines n'auraient pas bénéficié de soins médicaux suffisants dans l'État Dublin compétent, d'autres ne pouvaient ou ne voulaient pas rentrer dans leur pays d'origine – malgré une décision d'asile négative.

Le motif n'est pas déterminant

Le motif des individus ayant prêté assistance est toujours le même, dans les cas rendus publics: les uns parlent de solidarité, d'autres parlent d'amour du prochain, d'autres encore citent le principe de fraternité. Leurs dépositions concordent: on aimerait venir en aide à une personne en situation de détresse. Un tel engagement ne leur procure aucun profit financier ou matériel. Au fond, l'art. 116 vise les personnes qui s'enrichissent avec l'immigration illégale. Mais une telle précision manque dans le texte de loi. La loi antérieure, la loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers (LSEE), renfermait encore un passage prévoyant que l'assistance prêtée n'est pas punissable dans certaines circonstances, si ses mobiles sont honorables.

En 2008, quand la nouvelle loi sur les étrangers est entrée en vigueur, cette disposition est passée à la trappe. Selon Amnesty International, la Suisse compte parmi les États les plus sévères d'Europe, avec ses dispositions légales sur l'entrée illégale. L'art. 116 est formulé aujourd'hui en des termes si généraux, qu'il «encourage le cas échéant la non-assistance à personne en danger» (Der Bund, 20.12.2018).

Coup d'œil au-delà des frontières

Chez nos voisins, le flou règne en la matière. En France, le Tribunal constitutionnel a décidé en juillet 2018 que tout acte d'aide apportée dans un but humanitaire n'est pas punissable. D'autres États comme la Belgique, la Grèce, l'Italie, le Royaume-Uni ou la Croatie protègent dans leur ordre juridique les personnes qui assistent, en cas d'urgence, des étrangers en

La Suisse compte parmi les États les plus sévères d'Europe, avec ses dispositions légales sur l'entrée illégale.

séjour irrégulier. Il n'existe pas encore d'approche harmonisée au niveau de l'UE: des députés au Parlement européen ont prié la Commission de préciser les formes d'aide à ne pas criminaliser.

Une initiative parlementaire déposée en Suisse va dans le même sens: elle invite à modifier l'art. 116 LEI, de sorte que celle ou celui qui prête assistance ne soit pas punissable si ses mobiles sont honorables. L'initiative n'a pas encore été traitée en plénum; une pétition récemment lancée vise à lui donner davantage de poids. D'ici là, la voie judiciaire reste ouverte aux prévenus: Anni Lanz a déposé un recours contre l'arrêt du Tribunal de district de Brigue.

■ Initiative parlementaire 18.461 «Article 116 LEtr. En finir avec le délit de solidarité»
Pétition SOSF: <http://article116.strikingly.com>

Hébergement conforme aux droits humains, avec potentiel d'amélioration

La Commission nationale de prévention de la torture a effectué, en 2017 et en 2018, des visites de contrôle dans les centres fédéraux pour requérants d'asile. Dans son nouveau rapport, elle conclut que les requérants d'asile sont en général hébergés dans des conditions conformes aux droits humains. La Commission estime qu'un potentiel d'amélioration existe sur certains points, à l'instar des règles relatives aux fouilles corporelles ou de l'accès à une prise en charge psychiatrique.

De 2017 à 2018, la Commission nationale de prévention de la torture (CNPT) s'est rendue à l'improviste dans onze centres fédéraux pour requérants d'asile (CFA), pour en contrôler les normes d'hébergement. Tout en constatant que les droits humains et les droits fondamentaux sont dûment respectés, elle a signalé une série de points susceptibles d'être améliorés, dont les suivants:

- › **Liberté de mouvement:** le séjour dans les CFA implique une restriction plus ou moins sévère de la liberté de mouvement, en fonction des autorisations de sortie, des heu-

La CNPT recommande à tous les CFA de limiter le moins possible la liberté de mouvement.

res de rentrée et de l'emplacement des centres. La CNPT recommande à tous les CFA de limiter le moins possible la liberté de mouvement, et de façon générale de se montrer plus généreux avec les heures de sortie.

- › **Hébergement séparé:** faute de place, certains centres n'offrent pas assez d'endroits tranquilles, réservés aux femmes et aux enfants. La CNPT recommande en outre d'équiper tous les sites d'installations sanitaires pouvant être fermées à clé. En cas de harcèlement (par le personnel ou par d'autres requérants), les victimes devraient absolument être informées de leurs droits et aiguillées vers les services compétents. Dans les cas documentés, il est arrivé qu'on déplace l'agresseur, mais aucun requérant d'asile n'aurait fait l'objet d'une plainte pénale.
- › **Soins médicaux:** la Commission se félicite que l'examen médical systématique des requérants à leur arrivée. Elle


déplore par contre l'absence d'enregistrement et d'analyse systématiques des besoins somatiques et psychologiques. En outre, l'accès à une prise en charge psychiatrique est difficile et se limite souvent aux cas urgents.

- › **Fouilles corporelles:** les requérants d'asile sont soumis à dans la plupart des centres à une fouille intégrale à chaque retour dans l'établissement. La CNPT recommande de ne procéder à une fouille à corps qu'en cas de soupçons concrets, et d'y renoncer par principe pour les enfants.
- › **Encadrement:** la Commission préconise un enseignement scolaire à grande échelle pour les enfants (une telle offre, qui n'existait jusque-là qu'au centre de Juch et au CFA d'Embrach, sera systématiquement proposée dans les

L'accès à une prise en charge psychiatrique est difficile et se limite souvent aux cas urgents.

CFA dès mars 2019), et recommande de proposer à tous les requérants des activités occupationnelles, en intégrant la dimension du genre.

- › **Interdiction des téléphones portables:** l'interdiction d'utilisation d'un téléphone a été levée le 1^{er} mai 2017 dans tous les centres. La plupart des CFA disposent d'un accès sans fil à Internet. Ces deux mesures permettent aux requérants d'entretenir plus facilement des contacts avec leurs proches et d'accéder à l'information. Il arrive cependant qu'on leur confisque leur appareil pendant une durée démesurément longue, en cas d'infraction aux règles en vigueur (enregistrements sonores, clichés ou séquences vidéo non autorisés).
- › **Personnes vulnérables:** les CFA n'ont pas de concept destiné à l'identification des personnes vulnérables, notamment des victimes potentielles de torture, de violences sexospécifiques et de la traite d'êtres humains. Dans ce contexte, la Commission préconise de prévoir une procédure spécifique, ainsi que des prestations d'aide qui seront contraignantes pour le personnel des centres.

 **Rapport de la CNPT «Bundesasylzentren: Menschenrechtskonforme Unterbringung, Verbesserungspotential in einzelnen Bereich» (en allemand)**
www.nkvf.admin.ch > News

La Suisse et Dublin – un bilan après 10 ans

Par: Heiner Busch

Il y a dix ans, la Suisse adhère à l'Accord de Dublin. Entre-temps, près de 30 000 personnes ont été renvoyées dans d'autres États Dublin. Une histoire à succès pour les uns, et pour les autres un système inhumain, produisant une grande détresse.

Les réfugiés doivent déposer leur demande d'asile dans le premier État membre de l'UE où ils entrent. Tous les autres sont réputés «incompétents en la matière». Ils peuvent ainsi ignorer les motifs d'asile de la personne concernée, et la refouler dans l'État «compétent». Il s'agit du principe de base de la Convention de Dublin de 1990, et des règlements lui ayant succédé depuis 2003. La Suisse est l'un des quatre États non-membres de l'UE à les appliquer intégralement. Les accords d'association à Schengen et à Dublin sont entrés en vigueur en décembre 2008.

En dix ans, la Suisse a ouvert dans le système Dublin plus de 100 000 «procédures out»: soit pour plus d'un tiers des nouveaux arrivants demandant l'asile en Suisse. Au cours de ces dix années, 65 000 requérants d'asile ont reçu une décision de non-entrée en matière Dublin. Près de 30 000 personnes ont été renvoyées dans d'autres États Dublin – le plus souvent en

Chaque année, des milliers de requérants d'asile sont transférés d'un État européen à l'autre.

Italie, où elles auront peut-être été reconnues comme réfugiées. Ce qui ne les aura pas empêchées de se retrouver à la rue. Car à l'issue de la procédure, l'Italie n'offre ni aide, ni logement aux personnes réfugiées.

Comme en contrepartie la Suisse n'a dû reprendre que 6500 personnes en provenance d'autres États Dublin, la coopération à Dublin est un franc succès pour le Conseil fédéral. «La Suisse profite de sa situation géographique au milieu de l'Europe, puisqu'elle transfère à d'autres États Dublin bien plus de personnes demandant l'asile qu'elle ne doit elle-même en accepter de la part de ces États», lit-on dans le rapport «Les conséquences économiques et financières de l'association de la Suisse à Schengen/Dublin», paru en février 2018. Moins de procédures d'asile ordinaires, moins d'argent pour l'hébergement et l'aide sociale – Dublin semble être une affaire en or. Pour les seules années 2012 à 2016, le Conseil fédéral chiffre à 1,37 milliard de francs au total – soit en moyenne à 274 millions par

an – les économies réalisées dans le domaine de l'asile grâce à l'association à Dublin.

Bureaucratie et non humanité

Chaque année, des milliers de requérants d'asile sont transférés d'un État européen à l'autre. Ni les comptes du Conseil fédéral, ni les déclarations de la Commission européenne ne font état de la détresse et des coûts humains ainsi engendrés. Or le système Dublin n'est pas seulement inhumain, il s'enfonce toujours plus dans l'absurdité. En 2016 déjà, la Commission européenne avait déploré que dans divers États Dublin, les «transferts nets» avoisinent zéro: à l'époque, la France avait transféré 1293 requérants d'asile dans d'autres États Dublin, mais avait dû en reprendre 1254. Les chiffres allemands sont du même ordre (2017: 8745 transferts procédure in et 7102 procédure out; de janvier à novembre 2018: 7205 transferts procédure in et 8658 procédure out).

À ce jour, la Suisse a profité de sa situation au cœur du continent. Durant les onze premiers mois de 2018, les transferts procédure out (1666) ont été plus nombreux que les transferts procédure in (1199), essentiellement parce que 689 personnes ont été renvoyées en Italie, d'où il n'a fallu en reprendre que 31. Or la statistique suisse de l'asile révèle elle aussi l'absurdité bureaucratique du système de Dublin: 114 requérants d'asile ont été transférés et 114 repris de France; de même, 456 personnes ont été renvoyées et 510 reprises d'Allemagne, etc.

Avec la révision de la loi sur l'asile et la restructuration du domaine de l'asile, l'exécution des transferts Dublin va encore gagner en efficacité. D'un côté, la Confédération exerce une pression financière sur les cantons «négligents» en matière d'exécution des renvois. De l'autre, la procédure liée aux cas Dublin se déroulera entièrement, à partir de cette année, dans les nouveaux centres fédéraux. La Commission européenne prône elle aussi l'efficacité et insiste pour que les réfugiés arrivant en Europe soient systématiquement enregistrés. Au risque d'alourdir encore les charges et les responsabilités des États situés à la frontière extérieure méridionale de Schengen. Le Parlement européen invite par contre à abroger le système Dublin. Il reste à espérer qu'après les élections européennes de mai 2019, il continuera de critiquer les défauts du système actuel.



Heiner Busch est collaborateur de Solidarité sans frontières.

International

Salvini et les réfugiés

Quiconque obtient l'asile en Italie ne peut pas s'attendre aux mêmes conditions d'accueil qu'en Suisse. Beaucoup de personnes restent livrées à elles-mêmes, voire se retrouvent à la rue. Le ministre de l'intérieur italien Matteo Salvini complique encore la vie aux nouveaux arrivants.

Jusqu'ici, les personnes ayant fui en Italie pouvaient prétendre à trois statuts de protection différents: octroi de la protection internationale, tantôt avec reconnaissance de la qualité de réfugié (analogue au statut d'asile en Suisse) et sans reconnaissance de la qualité de réfugié (analogue à l'admission provisoire en tant que réfugié), ou alors octroi de la protection nationale, soit l'admission humanitaire. La troisième catégorie était la plus répandue. L'admission humanitaire italienne ne doit pas être confondue avec l'admission provisoire helvétique; elle va plus loin et pouvait se justifier tant par la situation régnant dans le pays d'origine des nouveaux arrivants que par leur situation personnelle.

Cercle vicieux de l'illégalité

Le ministre de l'intérieur Matteo Salvini, chef de file de l'extrême droite, a aboli le statut politique de l'admission humanitaire dans son décret-loi «immigration et sécurité». À la place, un régime d'autorisation de séjour pour cas particuliers («casi speciali»), valable une année à chaque fois, a été créé pour des groupes de personnes spécifiques: victimes de violence domestique, victimes d'exploitation grave, personnes dont le pays d'origine est en proie à une calamité exceptionnelle, ou personnes nécessitant des soins. Le cercle des personnes éligibles est donc bien plus restreint que pour l'admission humanitaire accordée jusque-là.

Pendant la procédure d'asile, les requérants d'asile n'obtiennent plus d'autorisation de séjour provisoire.

Les personnes mises au bénéfice d'une admission humanitaire avant le 5 octobre 2018, date d'entrée en vigueur du décret-loi, doivent s'attendre à un renvoi au bout de deux ans, ou peuvent demander une autorisation de séjour pour cas particuliers. L'abolition de l'admission humanitaire comme catégorie de protection aboutira donc inévitablement à une explosion du nombre de personnes en séjour irrégulier.

En outre, d'autres durcissements mis en place avec l'adoption de ce décret vont gravement péjorer le quotidien des personnes réfugiées en Italie:

- Les centres SPRAR gérés au niveau communal, qui proposent un plus petit nombre de lits et qui, grâce à leurs offres d'intégration, sont considérés comme de meilleurs centres, sont désormais réservés aux mineurs non accompagnés et aux bénéficiaires du statut de réfugié ou de la protection subsidiaire. Toutes les autres personnes sont logées dans de vastes centres collectifs ou des centres d'hébergement d'urgence. Or les soins médicaux et psychologiques y laissent à désirer et expérience à l'appui, de tels endroits tendent à être infiltrés par la mafia.
- Pendant la procédure d'asile, les requérants d'asile n'obtiennent plus d'autorisation de séjour provisoire, mais une simple attestation. Ils deviennent de facto des sans-papiers. Ils ne peuvent ni ouvrir de compte bancaire, ni acheter de carte SIM, et n'ont plus accès aux soins de santé que dans les centres où ils sont enregistrés.
- La détention administrative, visant à établir l'identité des personnes, peut désormais durer jusqu'à six mois, tandis que la durée de la détention en vue du refoulement a doublé, passant à 180 jours. Or ces tours de vis ne feront probablement pas grimper le taux d'expulsions, étant donné que des accords de réadmission ne sont en place qu'avec de rares pays d'origine.

Le décret controversé de Matteo Salvini est entré en vigueur le 5 octobre 2018, le Parlement l'a avalisé le 1^{er} décembre. Même si les maires de différentes villes (Palerme, Naples, Florence et Reggio Calabria) ont menacé d'entrer en résistance et refusent d'appliquer le décret, il a des conséquences immédiates pour les personnes réfugiées séjournant dans une bonne partie du pays. Le décret a suscité un tollé au niveau international.

Conséquences pour les cas Dublin

Avant même l'entrée en vigueur du «décret Salvini», les conditions d'hébergement, la prise en charge et les soins prodigués en Italie aux requérants d'asile avaient été fustigés à maintes reprises. Ainsi l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) documente, dans le cadre de son «Dublin Returnee Monitoring Project», les cas de requérants d'asile transférés de Suisse en Italie en application du règlement de Dublin. Son deuxième rapport, paru en décembre 2018, révèle qu'avant même l'introduction du décret Salvini, l'accès à un lieu d'hébergement et à des soins laissait déjà à désirer pour les familles et les personnes vulnérables. Bien souvent, l'Italie n'assume pas ses obligations inscrites dans le droit européen et international. L'OSAR appelle donc la Suisse à ne plus renvoyer de personnes vulnérables au Sud des Alpes, et à examiner sur place les demandes d'asile. Il reste à voir comme le Tribunal administratif fédéral et la Cour européenne des droits de l'homme se prononceront sur les développements en cours en Italie, et quelles en seront les conséquences pour la pratique suisse de la procédure Dublin.

Statistique

Chiffres en baisse, obstacles en hausse

La statistique de l'asile du Secrétariat d'État aux migrations confirme une évolution que l'on avait déjà pu observer tout au long de l'année dernière: le nombre de demandes d'asile déposées en Suisse poursuit sa décroissance. Pourtant, le nombre de personnes en fuite est en constante augmentation.

La statistique de l'asile 2018 comprend de nombreux chiffres en baisse: tant les nouvelles demandes que les départs et l'effectif dans le processus procédure sont en recul. Au total, 15 255 personnes ont déposé en 2018 une demande d'asile en Suisse. Les trois principaux pays de provenance affichent un recul significatif: la baisse approche 30% pour la Syrie et atteint 16% dans le cas de l'Érythrée. Par contre, le nombre de requérants d'asile en provenance de Turquie a augmenté: près de 1000 personnes en possession d'un passeport turc ont sollicité en 2018 la protection de la Suisse.

Le taux de reconnaissance et le taux de protection ont par ailleurs peu varié: 25% des requérants ont obtenu l'asile (taux de reconnaissance) et, si l'on tient compte des admissions

Les chiffres n'ont pas baissé parce qu'il y aurait moins de motifs de fuite, mais plutôt parce que les chemins menant en Europe sont toujours mieux contrôlés.

provisaires, ce chiffre grimpe à 60,8% (taux de protection). Les demandes d'asile pendantes ont reflué de 20 503 à 11 594. Cette tendance devrait se poursuivre, avec l'introduction des procédures d'asile accélérées.

Potentiel migratoire considérable au niveau mondial

Alors qu'en Suisse les chiffres ont reculé et que le SEM table pour l'année en cours sur des chiffres du même ordre (15 000 nouvelles demandes d'asile), on constate que le potentiel migratoire demeure considérable, au vu des nombreux foyers de crise et des conflits qui sévissent au Proche-Orient et sur le continent africain. Autrement dit, les chiffres n'ont pas baissé parce qu'il y aurait moins de motifs de fuite, mais plutôt parce que les chemins menant en Europe sont toujours mieux contrôlés. Beaucoup de personnes renoncent à un voyage aussi périlleux, ou alors meurent en route.

Frontex, l'agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes, a fait le point dans un communiqué de janvier 2019: en 2018, 150 000 personnes ayant fui leur pays sont parvenues en Europe – soit 25% de moins que l'année précédente, et même 92% de moins qu'en 2015. Concrètement, seules 23 000 personnes ont emprunté la route migratoire passant par la Méditerranée centrale, qui relie la Libye à l'Italie – chiffre 80% moins élevé que l'année précédente. Frontex signale par contre une recrudescence de la migration par la route occidentale et par la route orientale, soit du Maroc en Espagne et de Turquie en Grèce. Frontex parle à plusieurs reprises, dans ce contexte, de «franchissement illégal des frontières». En effet, la plupart des personnes en fuite n'ont pas de visa de leur pays de destination, d'autant moins qu'elles ignorent généralement dans quel pays leur errance aboutira. Quiconque est en fuite est bien

En 2018, 150 000 personnes ayant fui leur pays sont parvenues en Europe – soit 92% de moins qu'en 2015.

obligé de franchir des frontières sans autorisation, avec tous les risques que cela implique. Car les personnes découvertes sont souvent refoulées, et par là empêchées de faire usage de leur droit humain de déposer une demande d'asile dans le pays à la frontière duquel elles se trouvent.

D'où l'importance de deux chiffres – modestes certes –, qui figurent également dans la statistique de l'asile. D'abord, 1594 personnes ont été accueillies en Suisse entre le printemps 2017 et la fin de 2018, dans le cadre du programme de réinstallation du HCR. Ensuite, 78 autres réfugiés ont été directement évacués de Libye. Le Conseil fédéral a entre-temps confirmé, en novembre 2018, que la Suisse poursuivrait sa participation au programme de réinstallation du HCR, de façon à créer des corridors de fuite sûrs – même s'ils ne sont accessibles qu'à un petit nombre de personnes.



Statistique en matière d'asile 2018 du SEM: www.sem.admin.ch > Publications & services > Statistique en matière d'asile
«Number of irregular crossings at Europe's borders at lowest level in 5 years» (Frontex News Release): www.frontex.europa.eu > Media Centre > News Release

Travail & Formation

Jobs4refugees.ch se renouvelle et élargit son offre

L'offre de jobs4refugees.ch a été affinée et complétée en 2019. L'information et la sensibilisation des employeurs restent prioritaires. Désormais, il est possible de publier les postes vacants sur ce portail, et d'y rechercher des candidats adéquats. Un salon de l'emploi créera des occasions de rencontre entre des employeurs et des réfugiés.

La plate-forme jobs4refugees.ch a été créée à la fin de 2016, afin de soutenir l'intégration professionnelle des personnes admises à titre provisoire et des réfugiés reconnus. Après une phase de rodage, jobs4refugees.ch rend service à ses nombreux utilisateurs. En deux ans, plus de 80 dossiers pour 40 postes vacants ont été transmis aux employeurs intéressés. Quelque 27 personnes ont ainsi décroché un contrat (parfois de durée déterminée).

Modules d'information sur mesure

Les employeurs admettent souvent ne pas être au clair et se poser beaucoup de questions sur l'embauche de personnes réfugiées. Jobs4refugees.ch a par conséquent redoublé ses efforts visant à offrir aux employeurs de différentes branches

Les entreprises peuvent réserver des modules d'information sur mesure, en réponse à leurs questions liées à l'asile et à l'intégration professionnelle.

des conseils personnalisés et un soutien. Les entreprises ou branches intéressées peuvent désormais réserver des modules d'information sur mesure, en réponse à leurs questions liées à l'asile et à l'intégration professionnelle. Ces modules gratuits auront lieu lors d'activités de branche, de réunions internes ou de manifestations organisées au niveau interentreprise.

Nouvelles informations et nouveau graphisme

Le site de jobs4refugees.ch a été entièrement remanié en début d'année, sur le fond comme sur la forme. Toutes les offres sont désormais rapidement et aisément accessibles, et les informations publiées en ligne sont bien plus complètes. Les employeurs peuvent demander des conseils personnalisés, en complétant le formulaire de contact, ou alors se documenter sur la page «Infos» à propos des possibilités d'engagement, de



Le site de jobs4refugees.ch a fait peau neuve.

l'obligation d'annonce, de la préférence indigène, des divers permis existants, ou encore de l'impôt à la source.

Placement direct et base de données (bourse aux jobs)

Comme jusqu'ici, les employeurs peuvent s'annoncer directement à jobs4refugees.ch, en vue du placement direct de personnes réfugiées. Les conditions à remplir pour le recrutement sont d'abord définies d'un commun accord. Puis jobs4refugees.ch recherche activement, dans le réseau des offres d'intégration, des personnes qualifiées et intéressées à un tel placement. Si l'embauche se fait, les offres d'intégration concernées continuent en général d'assurer un suivi. Cette collaboration aboutit à une situation gagnante pour tout le monde. Beaucoup d'employeurs sont disposés à embaucher des person-

Le site de jobs4refugees.ch a été entièrement remanié en début d'année, sur le fond comme sur la forme.

nes réfugiées, mais sans souhaiter expressément de placement direct. Jobs4refugees.ch offre donc la possibilité de publier automatiquement les offres d'emploi dans sa base de données en ligne (bourse aux jobs). Ainsi, les employeurs peuvent aisément augmenter l'impact de leurs annonces de postes vacants, et les personnes réfugiées repérer dans la base de données les offres d'emploi qui leur conviennent. Dans le cas du placement direct comme pour ces offres d'emploi, une procédure de candidature ordinaire intervient dans un deuxième temps.

Un salon de l'emploi comme lieu de rencontre

Il est important que les entreprises et les personnes réfugiées puissent se rencontrer non seulement dans l'univers virtuel, mais aussi dans le monde réel. Jobs4refugees.ch organisera par conséquent en 2019 deux salons de l'emploi. Ces manifestations permettront aux entreprises de présenter leur offre et de faire la connaissance de réfugiés intéressés.

Toutes les offres de jobs4refugees.ch sont gratuites pour les employeurs. Le but est de leur fournir, de façon non bureaucratique et rapide, les informations et l'aide nécessaires dans chaque cas d'espèce. Souvent aussi, jobs4refugees.ch assume une fonction de triage, informe des possibilités juridiques ou transfère à des organismes tiers spécialisés.

Modèle graduel «Teillohnplus» aux Grisons

Le canton des Grisons a achevé avec succès un projet pilote triennal axé sur l'intégration d'AP et de réfugiés dans la vie active (modèle graduel Salaire partielplus). Une étude de la Haute École de Lucerne en résume les principaux résultats.

Le canton des Grisons est considéré depuis des années comme un bon élève, dans l'optique de l'intégration professionnelle des personnes admises à titre provisoire (AP) et des réfugiés reconnus. Aucun autre canton n'est parvenu à intégrer dans son marché du travail autant de titulaires d'un permis F ou B. Les facteurs démographiques et structurels ont beau avoir facilité les choses, le concept d'intégration du canton et le projet pilote «Teillohnplus» y ont aussi contribué.

Le processus de «première intégration» débute aux Grisons aussitôt après la décision d'asile. L'apprentissage de la langue locale y est encouragé de manière ciblée au moins jusqu'au

Le canton des Grisons est considéré depuis des années comme un bon élève, dans l'optique de l'intégration professionnelle des personnes réfugiées.

niveau A2; puis un stage pratique de trois semaines est organisé, suivi si possible d'un placement dans le marché ordinaire du travail, lors d'un stage de trois à six mois. Or bien souvent, les intéressés avaient du mal à s'insérer dans le marché du travail après ce stage. C'est précisément là qu'intervient le modèle graduel «Teillohnplus».

Supported Employment

Le stage, avec son salaire de 300 francs, fait déjà partie du modèle graduel. Si à ce stade, une embauche aux conditions ordinaires s'avère prématurée faute de performances suffisantes, il reste possible d'élargir son expérience professionnelle pendant un an et demi au maximum. À condition que les personnes complètent au passage leur expérience professionnelle et leurs qualifications générales, toujours dans l'objectif d'obtenir un poste fixe. Le salaire est majoré par étapes semestrielles, passant de 500 francs à 700 francs, et enfin 2500 francs. Tout le processus est accompagné par un spécialiste (job coach), qui assiste tant l'employeur que le travailleur. Ce principe de l'insertion directe dans le monde professionnel, avec l'acquisition simultanée des qualifications requises selon le principe «first place, then train», porte le nom de supported employment.

Taux de succès élevé

Selon l'évaluation faite par la Haute École de Lucerne, 57 personnes au total ont participé au programme en 2017. À la fin d'avril 2018, 24 personnes avaient achevé le programme. 63% ont par la suite trouvé un emploi de durée illimitée, et 21% ont pu commencer un apprentissage. Ce taux de placement très réjouissant doit toutefois être considéré avec prudence. En effet, la plupart des participants étaient âgés de 20 à 39

La qualité du travail des job coaches constitue l'élément central, qui favorise ou au contraire empêche le succès.

ans. Les conditions de participation étaient en outre sévères – niveau d'allemand A2, solide motivation et absence d'atteinte à la santé. Aucune famille monoparentale n'avait non plus été sélectionnée. Autrement dit, le modèle de salaire partiel a fait ses preuves, mais uniquement à ce jour parmi des personnes remplissant déjà toutes les conditions requises pour entrer dans le marché du travail.

Difficultés et obstacles

Pour que les participants comprennent et acceptent le modèle, il a fallu le présenter de bonne heure comme une étape du parcours professionnel. Par ailleurs, les job coaches ont dû veiller à ce que les employeurs n'abusent pas du modèle pour recruter de la main-d'œuvre bon marché. Il leur incombe de vérifier la présence des mesures de qualification au cœur du modèle. La commission tripartite avait d'emblée été associée aux travaux. L'étroite collaboration de tous les acteurs impliqués, la proximité des autorités compétentes et l'octroi des autorisations de travail sans formalités bureaucratiques ont été autant d'importants facteurs de succès. Le modèle pourrait être aisément repris dans différentes branches, et apporte une réponse adéquate aux besoins des participants. L'étude souligne en conclusion que la qualité du travail des job coaches constitue l'élément central, qui favorise ou au contraire empêche le succès.



Étude «Evaluation Pilotprojekt Stufenmodell Teillohnplus»: www.hslu.ch

Procédure d'annonce à la place du régime d'autorisation

Le 1^{er} janvier 2019, la deuxième partie de la nouvelle loi sur les étrangers et l'intégration est définitivement entrée en vigueur. La procédure d'autorisation n'est plus applicable aux personnes admises à titre provisoire et aux réfugiés reconnus; l'exercice d'une activité lucrative fait désormais l'objet d'une simple annonce. Qu'est-ce que cela implique concrètement?

L'abrogation du régime d'autorisation ne signifie pas qu'un employeur ait carte blanche pour engager des personnes admises à titre provisoire ou des réfugiés reconnus. Comme dans le passé, l'embauche doit être annoncée aux autorités, et les conditions de travail et de salaire être conformes aux salaires minimums et aux normes usuelles de la branche.

Le principal assouplissement tient à ce qu'il est désormais possible d'entrer en fonction dès l'envoi du formulaire. Il n'y a plus de délai d'attente pour l'obtention d'une autorisation de l'autorité cantonale – l'activité peut démarrer aussitôt après l'annonce. Cette approche devrait arranger toutes les branches ayant souvent besoin de renforts à court terme.

Un autre assouplissement tient à ce que l'activité lucrative peut être exercée dans toute la Suisse. Cela vaut désormais aussi pour les personnes admises à titre provisoire (art. 85a, al. 1, LETr), à ceci près que le fait de travailler ne les autorise pas à changer de canton de domicile. Le formulaire d'annonce doit

Il n'y a plus de délai d'attente pour l'obtention d'une autorisation de l'autorité cantonale – l'activité peut démarrer aussitôt après l'annonce.

toujours parvenir à l'autorité compétente du lieu de travail. Outre le taux d'activité, le salaire brut et l'horaire hebdomadaire, il faudra à l'avenir signaler si la branche est soumise à un CTT ou à une convention collective, et si l'activité est d'une nature particulière (stage, programme d'intégration, volontariat, etc.). Cette précaution montre que même le bénévolat est assimilé dans la LEI à une activité lucrative, et à ce titre qu'il doit être préalablement annoncé. Comme du temps de la procédure d'autorisation, la priorité est ici de combattre les abus, l'exploitation et la sous-enchère salariale.

Tandis que le Service cantonal des migrations (SEMI) recueille et traite les formulaires d'annonce, une copie parvient au beco qui veille, dans le cadre de la surveillance cantonale du marché du travail, au respect des conditions de travail usuelles du lieu,

de la profession et de la branche. Les rapports de travail seront ainsi vérifiés dans le cadre des activités de contrôle ordinaires et, à supposer que les conditions de travail soient abusives, des sanctions seront prononcées.

On assiste à un report des responsabilités, dans les cas où les personnes admises à titre provisoire ou les réfugiés reconnus se lancent dans une activité indépendante. Il fallait jusque-là remettre une documentation détaillée à l'autorité du marché du travail compétente. Désormais, il suffit ici de transmettre le formulaire d'annonce. Il s'ensuit dans la pratique, pour

Un autre assouplissement tient à ce que l'activité lucrative peut être exercée dans toute la Suisse.

les personnes dépendantes de l'aide sociale, que la décision d'autoriser une activité indépendante est entièrement déléguée au service d'aide sociale compétent. Ce dernier doit examiner une telle option, sur la base des critères du droit de l'aide sociale, et l'autoriser le cas échéant. En règle générale, les services d'aide sociale peuvent exiger les mêmes documents qu'il fallait auparavant remettre à l'autorité du marché du travail. Les bénéficiaires de l'aide sociale n'auront donc normalement pas la possibilité d'exercer une activité indépendante qui ne suffirait pas à couvrir la totalité de leurs besoins vitaux.

Nouveau Service spécialisé de l'intégration à Bienne

La Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP) a confié au Service spécialisé de l'intégration de la Ville de Bienne, à partir de janvier 2019, la responsabilité de l'Antenne d'intégration (AI) pour la région Jura bernois, Seeland et Bienne. Multimondo animait jusque-là deux antennes, à Moutier et Saint-Imier.

Le Service spécialisé de l'intégration a pour mission de conseiller les personnes étrangères nouvellement arrivées dans la région, ainsi que la population résidente dans les domaines qui touchent à l'intégration. Les conseils sont prodigués dans onze langues, sans rendez-vous, les lundis, mardis et jeudis après-midi. Le nouveau Service spécialisé de l'intégration est en outre présent deux fois par mois à Moutier et à Saint-Imier.



Pour en savoir plus: www.biel-bienne.ch > Autorités / Administration > Direction de l'action sociale et de la sécurité > Service spécialisé de l'intégration

Conseil en vue du retour

Rapport d'activité 2018

En 2018, 99 personnes sont rentrées avec le soutien du conseil en vue du retour du canton de Berne, soit exactement le même nombre qu'en 2017. La majeure partie d'entre elles étaient encore engagées dans une procédure d'asile, ou avaient déjà reçu une décision négative. Un tiers de ces personnes n'avaient pas fait l'objet d'une décision de renvoi.

En 2018, le bureau de conseil en vue du retour (CVR) a géré 84 dossiers de case management (CM) et mené 237 entretiens de conseil. Plus des trois quarts des dossiers concernaient des hommes célibataires. Au total, 129 (237 entretiens) personnes ont bénéficié de conseils et parmi elles, 99 ont quitté la Suisse (77%). Le nombre de personnes rentrées dans le cadre d'un retour volontaire et consenti est resté stable entre 2017

et 2018, ceci malgré la baisse des demandes d'asile au cours de l'année 2018.

Statut et pays d'origine des personnes rentrées

Pour le statut des personnes, il s'agit en majorité de personnes avec une décision d'entrée en force, 56, suivies de 15 personnes qui ont fait un retrait de leur demande d'asile, 7 personnes étaient au bénéfice d'une admission provisoire et 13 personnes avaient reçu une décision de non-entrée en matière à leur demande d'asile. 2 personnes avec un statut de réfugié reconnu (B) et 3 personnes avec un permis C ont également choisi l'option du retour volontaire et consenti.

Ces chiffres permettent de constater que d'une année à l'autre, nous n'avons pas une clientèle linéaire, mais plutôt variée. En 2018, le nombre de départs de personnes au bénéfice d'une

Le CVR Berne constate qu'il n'y pas d'augmentation du nombre de départs de personnes déboutées de longue date.

admission provisoire a diminué par rapport à 2017. Il est également à remarquer qu'il n'y a pas d'augmentation du nombre de départs de personnes déboutées de longue date.



Photo: Lisa Schädel

La famille B. est rentrée en Ethiopie après six ans en Suisse avec l'aide du CVR Berne.

L'ensemble de ces personnes sont rentrées dans 25 pays différents en 2018, parmi ces personnes, il y a eu également des retours en Amérique latine (Mexique, Colombie et Nicaragua). L'essentiel des retours pour l'année 2018 concernent l'Irak, l'Iran, le Sri Lanka et l'Éthiopie. Le CVR de Berne a également été surpris du nombre croissant de ressortissants de la Géorgie attribués au canton de Berne. Le retour de ces personnes n'est

Personnes relevant de la loi sur les étrangers (LEtr)

Au cours de l'année 2018, le CVR du canton de Berne a également organisé le retour de 9 personnes relevant de la loi sur les étrangers (LEtr), en accord avec le service cantonal des migrations (SEMI), ainsi que le service de la Police des étrangers de la ville de Bienne. Ces personnes ont reçu un financement d'aide au retour entre CHF 0 et CHF 2'000.-

La Géorgie, l'Irak, le Sri Lanka et l'Éthiopie figurent en 2018 parmi les principaux pays d'origine.

pas sans poser de problèmes, car elles sont exclues de l'aide au retour et ne reçoivent que dans des situations de vulnérabilité extrême, une aide médicale, limitée dans le temps.

Prestations d'aide au retour individuelle versées

64 personnes ont reçu une aide au retour individuelle, financée par le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM), qui consiste en un forfait de base de CHF 1'000.- par personne adulte et CHF 500.- par personne mineure, ainsi qu'une aide complémentaire de CHF 3'000.- pour la mise en œuvre d'un projet d'aide à la réintégration dans le pays d'origine. Pour quelques personnes en situation de grande vulnérabilité, le SEM a également augmenté l'aide totale de CHF 2'000.- pour des frais de logement uniquement. 16 personnes ont également reçu une aide médicale complémentaire.

Cinq autres personnes ont reçu une aide au retour réduite, pour 22 autres personnes, le SEM a financé les frais de vol, (personnes en provenance de pays dispensés de visas), 4 personnes ont reçu l'aide au retour Dublin out, à savoir CHF 500.- par personne adulte et CHF 250.- par personne mineure. Et enfin 3 personnes ont reçu un forfait de base et 1 personne un montant de viatique.

26 personnes ont également reçu une aide cantonale complémentaire entre CHF 50.- et CHF 2'000.- du service cantonal des migrations (SEMI), ces personnes étant en situation de vulnérabilité.

Personnes ayant renoncé à un retour volontaire

Neuf personnes ont changé d'avis au cours du processus de départ et ne souhaitent à ce jour pas rentrer de manière volontaire et consentie. 13 autres personnes attendent encore pour rentrer dans leur pays, il s'agit de personnes en attente, pour différentes raisons, et leurs retours se réaliseront au cours de l'année 2019. Trois autres personnes attendent leur document de voyage. Une personne a été incarcérée, et six autres (un couple et une famille de quatre personnes) dont les vols étaient réservés ne se sont pas présentées à l'aéroport le jour du départ = 6 no show pour l'année 2018.

Transfert de connaissances

Accord de paix entre l'Érythrée et l'Éthiopie – la fin de l'exode?

Pendant des années, la situation de «no war no peace» régnant entre l'Érythrée et l'Éthiopie avait servi d'argument au président érythréen pour imposer à la population un service national à rallonge. L'accord de paix de l'automne dernier signifie-t-il que la situation des droits de l'homme va s'améliorer en Érythrée? Dans son analyse Magnus Treiber, conférencier d'Horizonte, invite à se garder de toute conclusion hâtive.

Il y a moins d'un an, personne n'aurait pu prédire ce qu'allait devenir la République fédérale d'Éthiopie. Les protestations et émeutes secouant les régions d'Oromia et d'Amhara rendaient le pays ingouvernable. Le premier ministre Hailemariam Desalegn, candidat de compromis sans pouvoir réel, avait jeté l'éponge. Comme son successeur Aby Ahmed avait lui aussi été désigné lors d'un compromis entre la coalition quadripartite au pouvoir, nul n'aurait pu imaginer à quelle vitesse il allait

remanier le gouvernement et tendre la main tant à l'opposition qu'à l'Érythrée, frère ennemi de longue date. Le président érythréen Isaias Afewerki a attendu pour lui répondre son discours officiel du 20 juin (Journée des martyrs). Il s'est alors félicité de l'échec de la vieille garde du régime éthiopien. Par la suite, Aby Ahmed a réussi à amadouer son voisin aigri. Un accord de paix historique a été signé en septembre, grâce à une médiation saoudienne, et les frontières ont été partiellement rouvertes.

Une paix avec des attentes et des intérêts de tous côtés

Tandis qu'à Asmara, les premiers visiteurs éthiopiens se ruaient sur les appareils électroniques en provenance de Dubaï, soumis en Éthiopie à une lourde taxe sur le luxe, les

Un accord de paix historique a été signé en septembre et les frontières ont été partiellement rouvertes.

frontaliers érythréens s'approvisionnaient dans le pays voisin en denrées alimentaires et en produits à base de ciment – toutes marchandises hors de prix ou en rupture de stock chez eux. Après deux décennies, les habitants vivant de part et d'autre de la frontière redécouvrent leur région et ses possibilités économiques, et une majorité souhaite tirer un trait sur le conflit frontalier de jadis. Or tout comme la guerre ayant



Accueil à Addis Abeba du président érythréen Afewerki, effectuant sa première visite officielle dans le pays voisin depuis 22 ans.

éclaté entre 1998 et 2000 ne se résumait pas à une querelle d'égos entre deux chefs d'État bornés, une poignée de main et une accolade symboliques ne font pas tout. Les États-Unis espèrent – comme dans d'autres situations conflictuelles au niveau planétaire – que la stabilité et la prospérité économique vont revenir, maintenant que le nœud gordien a été tranché. L'UE souhaite endiguer l'émigration en provenance de la Corne de l'Afrique. Elle apporte un soutien massif au régime érythréen et

Soudan incitent de nombreux réfugiés érythréens à poursuivre rapidement leur voyage. Le fait que l'Éthiopie autorise désormais en principe – suite aux pressions de l'UE – les réfugiés à travailler sur son territoire ne va pas freiner les flux migratoires. Il faudrait pour cela que les conditions de vie de la Corne de l'Afrique s'améliorent sensiblement, pour offrir un climat de sécurité et de véritables perspectives.

Les États-Unis espèrent que la stabilité et la prospérité économique vont revenir. L'UE souhaite endiguer l'émigration.

attend en contrepartie que le service national, principal motif d'asile évoqué par les ressortissants de ce pays, soit revu à la baisse. Il faut dire que comme l'Éthiopie n'avait jamais reconnu l'arbitrage de La Haye sur le tracé de la frontière entre les deux pays, l'Érythrée invoquait jusque-là cette menace latente pour ajourner la démobilisation et ignorer les aspirations à la démocratie. L'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis (EAU) se sont également positionnés dans le profond chamboulement géostratégique que connaît la région, et utilisent le port d'Assab comme base militaire.

La paix n'est pas synonyme de liberté

Ainsi, la région bénéficie aujourd'hui de l'attention internationale et l'argent y afflue. Même si une dynamique se met assurément en place, elle a renforcé à ce jour la dictature en Érythrée, au lieu de la remettre en question. La situation des droits de l'homme n'a pas bougé d'un millimètre. Récemment encore, un ex-ministre des finances a été incarcéré pour avoir critiqué le système; un groupe d'évangéliques venus accueillir un prédi-

Depuis l'accord de paix, l'Éthiopie est loin d'être devenue un havre de paix pour les réfugiés érythréens.

cateur éthiopien à l'aéroport d'Asmara a également été arrêté. L'équipe dirigeante, globalement sceptique face à la politique de paix, est toutefois sous pression. Plusieurs ministres ont protesté contre la soudaine ouverture des frontières: en quatre semaines, 15 000 personnes avaient fui en Éthiopie. Un proche d'Isaias, Sebhat Efreem, qui fut ministre de la défense pendant de longues années, a été la cible d'un attentat peu avant Noël – on ignore à ce jour si l'ancien régime éthiopien est en cause, ou alors des rivaux en affaires, l'économie érythréenne étant contrôlée par des réseaux mafieux.

Poursuite de l'exode dans la Corne de l'Afrique

En Éthiopie aussi, la dynamique politique évolue sur la question érythréenne – mais pas toujours de façon pacifique. Il faut dire que les groupes politiques jadis soutenus par l'Érythrée cherchent à renforcer leur influence. Depuis l'offre de paix, l'Éthiopie est loin d'être devenue un havre de paix pour les réfugiés érythréens. De même, les troubles secouant aujourd'hui le



Magnus Treiber est professeur à l'Institut d'ethnologie de la Ludwig-Maximilians Universität de Munich. Ses recherches portent principalement sur l'Érythrée et l'Éthiopie.

Brèves infos

Intégration


Cours d'intégration de la «Kulturschule»

La Kulturschule transmet aux personnes relevant du domaine de l'asile un solide bagage culturel, utile du premier jour jusqu'à l'entrée dans le marché primaire de l'emploi. Trois cours (vivre en Suisse, habiter en Suisse, travailler en Suisse) sont actuellement proposés. Dans le canton de Berne, les cours sont organisés sur quatre sites: Thoune, Berne, Langenthal et Lyss. Les services d'aide sociale en matière d'asile ainsi que l'association Asyl Berner Oberland et l'Aide aux réfugiés de l'Armée du salut sont dans le canton de Berne les partenaires de la Kulturschule dont ils recommandent l'offre, le cas échéant. La Croix-Bleue, autre partenaire, aborde aux cours le thème de l'alcool et du tabac. Les cours sont donnés par des bénévoles qui enseignent, interprètent ou s'occupent de questions administratives, etc. Une attestation est délivrée aux personnes ayant suivi un cours complet.

 www.kultur-schule.ch


Séance d'information sur les cours FOKUS

L'OSEO Berne organise le 23 avril une séance d'information sur ses cours FOKUS. Les personnes intéressées au bénéfice d'un permis B ou F y recevront des informations sur l'offre et visiteront les locaux de formation. Elles auront aussi la possibilité de parler aux responsables de cours ainsi qu'à des participants.

 **Mardi 23 avril 2019 à 16h00**
Restaurant LaCultina, Seftigenstrasse 1,
3007 Berne

Regroupement familial: séance d'information

Le centre de compétence intégration de la ville de Berne organise régulièrement, avec le Service des habitants, de la migration et de la police des étrangers, des séances d'information sur le regroupement familial. Des explications y sont données sur le droit des étrangers, sur l'accord sur la libre circulation des personnes, ainsi que sur l'intégration des bénéficiaires d'un regroupement familial. La manifestation s'adresse aux personnes habitant en ville de Berne et souhaitant faire venir de l'étranger leurs proches (enfants, conjoint, parents). Les informations sont également utiles à quiconque désire assister de ses conseils les candidats au regroupement familial en ville de Berne.

 **Mercredi 24 avril 2019 dès 19h00**
Le Cap (Paroisse réformée française),
Predigergasse 3, Berne
www.bern.ch/themen/auslanderinnen-und-auslander/familiennachzug

Actualisation de la brochure «Bienvenue dans le canton de Berne»

La brochure «Bienvenue dans le canton de Berne» a été récemment mise à jour et peut être téléchargée sur le site de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP). Disponible dans 13 langues, elle propose des informations utiles, avec des adresses, dans différents domaines de la vie quotidienne comme le séjour, les cours de langue, le travail, le logement, l'éducation, etc.

 www.be.ch/sap > Migration/Intégration > Publications > Matériel d'information

Procédure d'asile

RBS Berne fournit depuis le 1^{er} mars des conseils juridiques aux personnes requérant l'asile

Une fois attribuées aux cantons, les personnes requérant l'asile peuvent s'y adresser gratuitement à un service de consultation juridique. Le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) a désigné entre-temps les organisations compétentes dans les cantons dès le 1^{er} mars 2019 – soit ici le Centre bernois de conseil juridique pour personnes en détresse (RBS Berne). De tels bureaux sont désormais indemnisés de manière forfaitaire par la Confédération, dans le cadre de la procédure d'asile étendue, en ce qui concerne les étapes déterminantes pour la décision d'asile. En octobre 2018, le RBS Berne avait déjà obtenu les mandats de représentation juridique des requérants d'asile, dans les centres de la Confédération de deux régions d'asile.

La vraisemblance dans la procédure d'asile: rapport de l'ODAE

Sans vraisemblance, pas d'asile – telle est la devise des autorités suisses dans le traitement des demandes d'asile. L'analyse de la vraisemblance a une importance essentielle dans la procédure d'asile. La majorité des demandes d'asile est rejetée par le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) pour défaut de crédibilité. Dans son nouveau rapport thématique, à l'aide de cas documentés, l'Observatoire suisse du droit d'asile et des étrangers (ODAE) expose les critères et les exigences à remplir pour rendre vraisemblables les motifs d'asile invoqués, en soulignant les difficultés d'y

parvenir. Le rapport montre comment le critère de la vraisemblance peut nuire en particulier aux groupes vulnérables, comme les personnes traumatisées et les personnes mineures.

 www.beobachtungsstelle.ch/news/la-vraisemblance-dans-la-procedure-dasile/

Formation continue

CAS «Théologie interculturelle et migration» – il reste des places libres

Avec l'Université de Bâle et les Églises d'autres cantons alémaniques, les Églises réformées Berne-Jura-Soleure proposent le programme CAS «Théologie interculturelle et migration». Cette formation diplômante s'adresse au personnel des Églises de migrants et des Églises nationales, et plus généralement à toute personne intéressée (par ex. acteurs de la promotion de l'intégration). Le cours comprend onze week-ends de formation, des rencontres régionales mensuelles et un travail théorique ou pratique de diplôme. Le prochain cours démarrera en août 2019 (délai d'inscription fixé au 30 avril).

 Infos: sabine.jaggi@refbejuso.ch
www.migrationskirchen-weiterbildung.ch

Événements

9^e semaine d'action contre le racisme

La semaine d'action contre le racisme aura lieu pour la neuvième fois, du 20 au 27 mars 2019. Berne, Muri, Köniz et Ittigen proposent une large palette de manifestations ou actions. À elles quat-

re, ces communes organiseront 48 activités pour les enfants, les adolescents et les adultes. Ces manifestations, ces ateliers ou actions reviennent sur les multiples expériences vécues par des victimes de racisme. Il s'agit d'un précieux cadre pour échanger des idées, poser des questions et se familiariser avec ce problème de société. Afin de mieux nous défendre contre le racisme.

 20 – 27 mars 2019
www.berngegenrassismus.ch

«Leselust» (goût de la lecture)

La brochure Leselust (goût de la lecture) a été remaniée en début d'année. La nouvelle publication renferme douze recommandations de lecture. Quiconque apprécie les romans captivants, émouvants, déconcertants, tristes ou drôles et surtout qui abordent dans la perspective actuelle les thèmes de la migration, de l'intégration et de la religion, ferait bien de se procurer la brochure gratuite Leselust (leselust@refbejuso.ch). La série de rencontres 2019 de Leselust a déjà commencé en février par une soirée intitulée «Ma vie entre mosquée et minijupe». D'autres séances suivront en mars (Köniz) et en mai (Münchenbuchsee, Langnau, Berne et Riggisberg). Mai 2019 sera le mois de la lecture par excellence: quatre manifestations intéressantes sont prévues: le 7 mai à Münchenbuchsee, l'écrivain irakien Abbas Khider présentera son quatrième roman intitulé «Ohrfeige» (La gifle). Dans la discussion qui suivra, des experts locaux parleront de l'intégration sur le terrain. Le 14 mai, une lecture d'auteur avec Vincenzo Todisco est agendée à Langnau. L'auteur grison aux racines italiennes lira des extraits de son roman «Rocco und Marittimo». Puis le 22 mai, Usma Al Shahmani, arrivé en 2002 comme requérant d'asile en Suisse, lira à Berne des extraits de son premier roman «In

der Fremde sprechen die Bäume arabisch» (À l'étranger, les arbres parlent arabe). Le 28 mai enfin, les personnes intéressées pourront se familiariser à Riggisberg avec le quotidien des personnes musulmanes. Après une présentation du roman «So wie ich will. Mein Leben zwischen Moschee und Minirock» (Comme je veux. Ma vie entre mosquée et minijupe) de Melda Akbas, jeune Turque d'Allemagne, un échange est prévu avec des invités musulmans de la région.


 www.kirchliche-bibliotheken.ch/leselust

Bénévoles

Questions pratiques liées aux traumatismes: échange d'expériences pour bénévoles

Près de la moitié des personnes venues demander l'asile en Suisse souffrent de traumatismes liés aux événements vécus. Elles n'en viendront à bout qu'à condition de disposer – à côté d'un traitement thérapeutique –, d'un véritable système de soutien social. Àdàm Bodò, spécialiste des traumatismes et pédo-psychiatre, est convaincu que les bénévoles accompagnant les personnes relevant du domaine de l'asile et des réfugiés peuvent les aider dans une large mesure à surmonter leur traumatisme.

Les participants à cet échange d'expériences auront l'occasion de questionner Àdàm Bodò sur des situations d'accompagnement concrètes, et d'en discuter avec les autres personnes présentes.

 Mercredi 3 avril 2019, de 09h15 à 11h45
www.refbejuso.ch > Agenda
Inscription souhaitée jusqu'au 26 mars
auprès de selina.leu@refbejuso.ch

**Office de consultation
sur l'asile OCA**

Effingerstrasse 55
3008 Berne

tél. 031 385 18 11
fax 031 385 18 17

info@kkf-oca.ch
www.kkf-oca.ch